



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220329-DBC20220329\_04-DE  
Reçu le 04/04/2022  
Publié le 04/04/2022

N° DBC 20220329-04

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2022 à 13H**

**Date de la convocation :** 22 mars 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2022 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Bernard VIGNAUD, Frédéric CHONIER, Jean-Pierre DUBOST, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Pierre ROZE, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Didier ROMEUF.

**Membres ayant donné pouvoir :**

**Membres du Bureau absents excusés :** Olivier CHAMBON, Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN, Serge THEALLIER, Georges LOPEZ, Patrick SAUZEDDE, Philippe BLANCHOZ.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

21

Membres du Bureau représentés :

0

Total votants :

21

### PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE LA MONTAGNE THIernoISE DEMANDE DE CONTRIBUTION

*Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

**Vu** la délibération de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise n° 40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1<sup>er</sup> juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

## AR Prefecture

063-200070712-20220329-DBC20220329\_04-DE  
Reçu le 04/04/2022  
Publié le 04/04/2022

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-07 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n°2 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;  
**Vu** l'avenant n°2 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution de la part de propriétaire occupant.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Martial BOST	SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX	6 669,00 €	10 % Autonomie	598,00 €
TOTAL		6 669,00 €	/	598,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **598,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 21

Membres représentés : 0

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

